

**DEPARTEMENT
Du
PUY DE DÔME**

**ARRONDISSEMENT
de RIOM**

**COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 18 janvier 2016, se sont réunis à Combronde sous la présidence de LAMBERT Bernard, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Etaient présents : BOURBONNAIS JC, DREVET Y, PIGNEUR Y, LAMBERT B, PERROCHE P, VIALANEIX M, POUZADOUX JP, PERRET D, CHOMET L, CAILLET P, CHANIER R, GUILLOT S, LANGUILLE A, BONNET G, MOMPIED JP, MOREL P SECOND JF, JACQUART E, MUSELIER JP LELIEVRE S, CHARBONNEL P BERAUD N, AGEE M.

Pouvoirs : NONY AM a donné procuration à DREVET Y, M ESPAGNOL A a donné procuration à VIALANEX M.

Excusés : FAYE P, LAMAISON MH, ESTEVE AM.

Secrétaire de séance : André LANGUILLE

Désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur André LANGUILLE est désigné.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 20 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Signatures par délégation :

Voirie :

Fournisseur	Commune / Objet	Montant TTC
ROUX PASCAL	BEAUREGARD VENDON AMENDE DE POLICE 2015 - ABRI BUS	3 300,00 €
EUROVIA DALA	BEAUREGARD VENDON AMENDE DE POLICE 2015 - VOIRIE	4 708,50 €
AXIMUM AUVERGNE	BEAUREGARD VENDON AMENDE DE POLICE 2015 – Signalétique Horizontale	981,96 €
AXIMUM AUVERGNE	BEAUREGARD VDN AMENDE DE POLICE 2015 - SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE GRAVILLONNÉE	2 232,00 €
SIGNALISATION L	BEAUREGARD VDN AMENDE DE POLICE 2015 - SIGNAL VERTICALE	1 088,45 €
EUROVIA	MONTCEL CURAGE FOSSE	1 012,20 €
INNOVAL	DAVAYAT COMMANDE REPHALT	204,00 €
CERF SAS	FOURNITURE GRAVE 0/25 DAVAYAT	322,50 €
EUROVIA DALA	BDC CURAGE FOSSE A MONTCEL	946,80 €
SIGNALISATION L	BDC POTELETS DE RECHANGE (2-INVESTISSEMENT) GIMEAUX	1 001,71 €
SIGNALISATION L	BDC FOURNITURE SIGNALISATION VERTICALE DAVAYAT	999,40 €
AUVERGNE HAY	BDC BROYAGE TEILHEDE 22 12 2015	576,00 €
SIGNALISATION L	BDC POTELETS DE RECHANGE (1-FONCTIONNEMENT) GIMEAUX	199,95 €
CERF SAS	FOURNITURE GRAVES 0/25 PROMPSAT	328,50 €
SEMONSAT	FOURNITURE GRAVES 0/31.5 BEAUREGARD VENDON	1 141,14 €
SPL SOCIETE (BILLET)	Commande Grave Busage à MONTCEL	198,54 €

Habitat : sans objet

Jeunesse : sans objet

Moyens humains : créations d'emplois

N°	date	Nom	Objet
2015/423	16/12/2015	SAIS2015/066	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 19,85/35ème - 27/12/2015 au 16/04/2016
2015/424	16/12/2015	TEMP2015/058	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 1,50/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/425	16/12/2015	TEMP2015/059	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 13,50/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/426	17/12/2015	TEMP2015/060	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 12,75/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/427	17/12/2015	TEMP2015/061	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 19,90/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/428	17/12/2015	TEMP2015/062	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 13,95/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/429	18/12/2015	SAIS2015/067	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR MICRO-CRECHE - 27,69/35ème - 21/12/2015 au 24/12/2015
2015/430	18/12/2015	SAIS2015/068	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 4,30/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/431	18/12/2015	SAIS2015/069	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 18,90/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/432	18/12/2015	SAIS2015/070	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 1,55/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/433	21/12/2015	SAIS2015/071	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 16,15/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/434	21/12/2015	SAIS2015/072	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 21,60/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/435	21/12/2015	SAIS2015/073	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 3,15/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/445	21/12/2015	SAIS2015/074	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 8,30/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/446	21/12/2015	SAIS2015/075	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,35/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/447	21/12/2015	SAIS2015/076	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 10/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/449	21/12/2015	TEMP2015/063	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,50/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/450	21/12/2015	SAIS2015/077	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 17,95/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/451	21/12/2015	SAIS2015/078	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 11,95/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/452	21/12/2015	SAIS2015/079	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 17,50/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/454	21/12/2015	SAIS2015/080	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 14,75/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/455	21/12/2015	SAIS2015/081	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 5,15/35ème - 04/01 au 17/04/2016
2015/458	21/12/2015	SAIS2015/082	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,25/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/459	21/12/2015	SAIS2015/083	Création poste saisonnier - SOCIAL AIDE A DOMICILE - 15 heures - 22 au 31/12/2015
2015/460	21/12/2015	TEMP2015/064	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/463	22/12/2015	SAIS2015/084	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 15,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/464	22/12/2015	TEMP2015/065	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/466	22/12/2015	SAIS2015/085	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 0,65/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/467	22/12/2015	SAIS2015/086	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/469	22/12/2015	TEMP2015/066	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2015/471	22/12/2015	SAIS2015/087	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,40/35ème - 04/01 au 05/07/2016
2016/001	04/01/2016	SAIS2016/001	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,31/35ème - 04/01 au 15/01/2016
2016/002	04/01/2016	SAIS2016/002	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR MICRO-CRECHE - 8 HEURES - 05/01 au 06/01/2016
2016/003	04/01/2016	SAIS2016/003	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 1,38/35ème - 04/01 au 08/01/2016

2016/005	12/01/2016	SAIS2016/004	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 0,69/35ème - 12/01 au 12/02/2016
2016/006	12/01/2016	SAIS2016/005	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 10,75/35ème - 11/01 au 19/02/2016
2016/023	14/01/2016	SAIS2016/006	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 0,30/35ème - 15/01 au 29/02/2016
2016/024	14/01/2016	SAIS2016/007	Création poste saisonnier - JEUNESSE MICRO-CRECHE - 4,25 HEURES - 14/01/2016
2016/025	14/01/2016	SAIS2016/008	Création poste saisonnier - JEUNESSE MICRO-CRECHE - 35 HEURES - 22 au 26/02/2016
2016/028	19/01/2016	SAIS2016/009	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 14,02/35ème - 21/01 au 29/02/2016

✓ **Ajouts de points à l'ordre du jour**

- Dépôt de dossiers de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement

D20160128-01 Schéma départemental de Coopération Intercommunale : avis complémentaire sur l'hypothèse d'une fusion des projets n° 9 et 10

Le président rappelle à l'assemblée que par courrier en date du 08 octobre 2015, le Préfet a notifié le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en CDCI le 05 octobre 2015.

Conformément à l'article L5210-1-1 IV du CGCT, le schéma a été soumis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI concernés par les propositions de modification de la situation existante.

Au terme du délai fixé par la loi, les avis exprimés par les organes délibérants sont les suivants :

- Sur notre communauté de communes :
 - Le conseil communautaire s'est prononcé CONTRE le schéma du préfet,
 - Le conseil communautaire s'est prononcé POUR un périmètre plus restreint : CC des Côtes de Combrailles + 8 Communes de la CC du Pays de Menat,
 - 5 communes se sont prononcées CONTRE le schéma dont 4 souhaitent un périmètre plus restreint,
 - 7 communes se sont prononcées POUR le schéma
- Sur l'ensemble du périmètre du projet n°10 présenté par le Préfet (CC des Côtes de Combrailles + Manzat Communauté + 8 communes de la CC du Pays de Menat,
 - 2 conseils communautaires sur 3 se sont prononcés POUR le schéma présenté par le Préfet,
 - 19 communes se sont prononcées POUR le schéma représentant près de 59 % de la population
 - 10 communes se sont prononcées CONTRE
 - dont 3 communes se sont prononcées pour un périmètre plus grand (fusion des projets n°9 et n°10)
 - dont 6 communes se sont prononcées pour un périmètre plus petit

La Commission Départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 18 décembre 2015 afin de faire un premier examen bilan des avis formulés par les communes et EPCI.

Au cours de cette réunion, l'hypothèse d'un projet de communauté de communes regroupant le projet n°9 et le projet n°10 c'est-à-dire : CC Cœur de Combrailles + CC Pionsat + CC du Pays de Saint-Eloy-les-Mines + CC du Pays de Menat + Manzat Communauté + CC des Côtes de Combrailles a été évoquée. Cette hypothèse a été formulée par quelques communes, principalement sur le nord des Combrailles.

Une réunion de concertation en sous-préfecture a eu lieu le 18 janvier 2016 avec les Présidents des communautés de communes. L'hypothèse d'une fusion des projets n°9 et n°10 n'est pas partagée par l'ensemble des présidents.

Pour des raisons de divergences sur le concept d'intercommunalité, de différences de compétences, de taille géographique du périmètre, de gouvernance, et compte-tenu des avis exprimés par les conseils municipaux, le Président s'est clairement prononcé contre cette hypothèse de fusion des projets n°9 et 10.

Aussi, pour renforcer cette position, et transmettre un avis officiel au rapporteur de la CDCI, il est proposé de délibérer sur cette hypothèse formulée en CDCI.

Il est précisé que cette délibération ne remet pas en cause les précédentes délibérations du conseil communautaire qui restent valides. La présente proposition de délibération émet un avis complémentaire sur un autre périmètre qui a été évoquée en CDCI le 18 décembre 2015.

Compte-tenu du nombre de communes concernées par l'hypothèse de fusion des projets n°9 et n°10, soit 63 communes, et des problématiques de gouvernance posées par cette hypothèse,

Considérant les divergences de philosophies sur le concept et la vocation d'une communauté de communes,

Compte-tenu de la taille du périmètre de cette hypothèse,

Compte-tenu des différences de compétences exercées,

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer CONTRE l'hypothèse d'une fusion des projets n°9 et 10 évoquée en CDCI

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- SE PRONONCE **CONTRE** l'hypothèse d'une fusion des projets n°9 et 10.
- DEMANDE à ce que cette délibération soit transmise au rapporteur de la CDCI ainsi qu'aux représentants locaux de la CDCI.

D20160128-02 Fours à chaux de Davayat - Chantier international de jeunes bénévoles 2016 demande d'aide au titre du Pack Jeunes Adultes à la Région.

Par délibération du 27 janvier 2011, la Communauté de communes a modifié ses statuts et étendu sa compétence 2. « Développement économique » article 2.7 Acquisition ou construction, aménagement et valorisation de sites touristiques d'intérêt communautaire au site des Fours à Chaux de Davayat.

Depuis 2011, l'association Concordia intervient sur la restauration de ces fours aux côtés des membres de l'association Cynorrhodon 135. Concordia organise des chantiers internationaux de jeunes bénévoles qui travaillent à des projets d'utilité sociale.

Pour 2016, Concordia propose un chantier international de bénévoles, du 3 au 24 août 2016, focalisé sur le site des fours à chaux, dans la continuité du projet de restauration initié en 2011 et accompagné par la Communauté de communes et la commune de Davayat.

Par délibération du 28 janvier 2016, la Communauté de communes a reconduit son engagement avec Concordia en approuvant les termes de la convention partenariale.

Pour renouveler son soutien, la Communauté de communes doit adhérer à l'association Concordia au tarif de 20 €.

D'autre part, l'association demande une participation de la Communauté de communes à l'organisation du chantier à hauteur de 5 000 €. Sur les 5 000 € à la charge de la Communauté de communes, une subvention de 1 000 € pourrait être sollicitée auprès du conseil régional (sous réserve de la refonte du dispositif régional d'aides), au titre du Pack Jeunes Adultes.

Ainsi, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Conventionnement avec Concordia	5 000 €	Participation Conseil Régional Auvergne au titre du Pack Jeunes Adultes	1 000 €
		Participation de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles	4 000 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention.

Résultats du vote :

POUR : 23

ABSENTION : 02

D20160128-02BIS Fours à chaux de Davayat - Chantier international de jeunes bénévoles 2016 demande d'aide au titre du Pack Jeunes Adultes à la Région.

Par délibération du 27 janvier 2011, la Communauté de communes a modifié ses statuts et étendue sa compétence 2. « Développement économique » article 2.7 Acquisition ou construction, aménagement et valorisation de sites touristiques d'intérêt communautaire au site des Fours à Chaux de Davayat.

Depuis 2011, l'association Concordia intervient sur la restauration de ces fours aux côtés des membres de l'association Cynorrhodon 135. Concordia organise des chantiers internationaux de jeunes bénévoles qui travaillent à des projets d'utilité sociale.

Pour 2016, Concordia propose un chantier international de bénévoles, du 3 au 24 août 2016, focalisé sur le site des fours à chaux, dans la continuité du projet de restauration initié en 2011 et accompagné par la Communauté de communes et la commune de Davayat. Cette année, le chantier aura pour objectif de travailler sur les murs d'enceinte des fours et sur l'aménagement paysager du site. Une fois le projet validé par la Communauté de communes, cette proposition sera affinée par un compte-rendu de l'assistant technique national de Concordia, en fonction des travaux réalisés début 2016 par les bénévoles de Cynorrhodon 135. Ce compte-rendu sera accompagné de la liste des matériaux et matériel nécessaires à la réalisation du chantier.

Pour renouveler son soutien, la Communauté de communes doit adhérer à l'association Concordia au tarif de 20 €.

D'autre part, l'association demande une participation de la Communauté de communes à l'organisation du chantier à hauteur de 5 000 €. Le plan de financement actuel du chantier est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'accueil des volontaires	4 365,00 €	Communauté de communes	5 000,00 €
<i>Dont - frais de coordination</i>	<i>1 682,00 €</i>	<i>Hors matériels et matériaux</i>	
<i>- frais de séjour</i>	<i>1 760,00 €</i>		
<i>- matériel d'hébergement (amortissement)</i>	<i>308,00 €</i>		
<i>- frais divers (communication, mallette pédagogique, ...)</i>	<i>616,00 €</i>		
Frais d'encadrement	2 868,00 €	Subvention Etat et collectivités	1 800,00 €
<i>Dont - salaires, charges, indemnités</i>	<i>2 561,00 €</i>	<i>Estimation basée sur subventions 2014 et 2015</i>	
<i>- formation des animateurs</i>	<i>308,00 €</i>		
Frais techniques terrain	494,00 €	Inscriptions	1 576,00 €
<i>Dont - évaluation et suivi</i>	<i>340,00 €</i>		
<i>- frais de déplacement</i>	<i>154,00 €</i>		
Montage de projet	924,00 €	Autres recettes	275,00 €
<i>Dont avant-projet, suivi, bilan</i>	<i>924,00 €</i>	<i>Partenariat Jeune Suivi</i>	
TOTAL	8 651,00 €	TOTAL	8 651,00 €

Sur les 5 000 € à la charge de la communauté de communes, une subvention de 1 000 € pourrait être sollicitée auprès du conseil régional (sous réserve de la refonte du dispositif régional d'aides).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- APPROUVE les termes de la convention partenariale entre la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et Concordia,
- AUTORISE le président à signer ladite convention et à en exécuter les termes.

Résultats du vote :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSENTION : 02

D20160128-03 Financement du poste de direction de l'EHPAD : transfert de la subvention du budget général du CIAS au profit du budget annexe « EHPAD » du CIAS.

Depuis la reprise en gestion directe de l'EHPAD de Combronde au sein du CIAS, la direction de l'EHPAD est assurée par un agent qui était jusqu'à présent rémunéré :

- à hauteur de 0,5 ETP au sein du budget annexe EHPAD du CIAS : ce mi-temps est aujourd'hui financé par le budget EHPAD, la dépense étant couverte par la tarification de l'EHPAD.
- à hauteur de 0,5 ETP au sein du budget général du CIAS : ce mi-temps est aujourd'hui financé par une subvention du budget général de la communauté de communes au budget général du CIAS.

Pour mémoire, l'EHPAD de Combronde est un établissement social et médico-social qui fonctionne sous le régime de l'autorisation et dont les budgets sont négociés chaque année avec les instances de tarification, qui autorisent le niveau de dépenses de ce budget. Compte-tenu de la taille de l'établissement et des tarifs horaires supportés par les résidents, les instances de tarification n'ont jamais accepté de financer sur le budget EHPAD un poste de direction à hauteur d'1 ETP, alors que dans les faits la direction de l'EHPAD est assurée à hauteur d'un temps complet.

Afin que les budgets du CIAS reflètent la réalité des faits, et afin de respecter les règles de comptabilité publique, il convient de transférer le poste à 17,5/35ème du budget général du CIAS au budget annexe EHPAD du CIAS afin qu'un poste de direction à temps complet soit ouvert au sein du budget annexe « EHPAD de Combronde ».

Afin que ce transfert soit neutre et sans impact sur les tarifs du budget annexe EHPAD, et à la demande des instances tarifaires, il convient de délibérer pour acter le principe du transfert de la subvention initialement versée au budget général du CIAS au profit du budget annexe « EHPAD » du CIAS.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE, à compter du 01 mars 2016, le transfert de la subvention initialement versée au budget général du CIAS au profit du budget annexe EHPAD afin d'assurer le financement partiel du poste de direction du CIAS ;
- PRÉCISE que le montant de la subvention correspondra au poste ouvert à mi-temps jusqu'à présent au sein du budget général du CIAS ;
- PRÉCISE que pour l'exercice 2016, le financement sera proratisé à compter du 01 mars 2016 ;
- PRÉCISE que le Conseil d'administration du CIAS, procédera aux modifications de postes lors d'un prochain conseil d'administration.

D20160128-04 Microcrèche : ouverture et fermeture de poste

Compte-tenu des avancements de grade possible sur l'exercice 2016, il est proposé d'ouvrir un poste d'éducateur principal de jeunes enfants.

La nomination sur le nouveau grade ne peut intervenir qu'après la tenue de la commission administrative. Celle-ci est programmée en septembre. En revanche, si le poste est ouvert antérieurement à la date de la CAP, la nomination peut avoir lieu de manière rétroactive.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ouvrir un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à compter du 01 février 2016,
- DÉCIDE de fermer un poste d'éducateur de jeunes enfants à compter du 01 novembre 2016.

D20160128-05 Médiathèque : ouverture de poste faisant suite au contrat d'insertion

Pour mémoire, le fonctionnement de la médiathèque est assurée aujourd'hui par :

- Une responsable de la médiathèque à 35/35eme,
- Un adjoint du patrimoine à hauteur de 20/35eme,
- Un agent en contrat d'insertion à hauteur de 30/35eme.

Compte-tenu que le contrat d'insertion a déjà été renouvelé, que l'agent a suivi avec succès un parcours de formation diplômante (formation d'auxiliaire de Bibliothèque niveau V homologué par la commission nationale de la certification professionnelle), qu'il s'agit d'un besoin permanent, il est proposé d'ouvrir le poste correspondant.

Il est précisé que le temps de travail global reste inchangé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe pour un temps de travail de 30/35ème à compter du 01 février 2016.

D20160128-06 Administration générale : ouverture et fermeture de poste

Compte-tenu des avancements de grade possible sur l'exercice 2016, il est proposé d'ouvrir un poste de rédacteur territorial de 1^{ère} classe.

La nomination sur le nouveau grade ne peut intervenir qu'après la tenue de la commission administrative. Celle-ci est programmée en septembre. En revanche, si le poste est ouvert antérieurement à la date de la CAP, la nomination peut avoir lieu de manière rétroactive.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe à compter du 01 février 2016,
- DÉCIDE de fermer le poste de rédacteur principal de 2eme classe à compter du 01 novembre 2016.

D20160128-07 Maison des services intercommunaux – Château des Capponi : demande de subvention au titre de la dotation 2016 de soutien à l'investissement

Par délibération en date du 29 janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de Maison des Services Intercommunaux dans le château des Capponi à Combronde.

La Communauté de communes des Côtes de Combrailles est un territoire très attractif qui bénéficie de l'influence de l'agglomération riomoise et clermontoise. Le territoire communautaire a gagné près de 1400 habitants en 10 ans et affiche encore aujourd'hui une variation annuelle de population positive majoritairement due au solde migratoire¹. Afin d'accueillir cette nouvelle population dans les meilleures conditions et de rester un **territoire attractif**, il est primordial de proposer un ensemble de services complet de proximité aux habitants. La réunion dans un seul bâtiment des services communaux et communautaires répond à cet objectif, en offrant en un lieu unique l'accès à des services émanant des collectivités locales, de l'Etat, d'organismes sociaux, permettant d'améliorer la proximité et l'accessibilité des services d'intérêt général.

Cette opération permettra de réaménager le château des Capponi, élément typique des châteaux du XVIIIème siècle. Le projet comprend d'importants travaux de **renovation thermique** avec l'isolation du château, et permet également la mise aux **normes d'accessibilité** de ce lieu public. Il est porté par la volonté commune d'une maîtrise d'ouvrage publique de maintenir et de **préservier son patrimoine architectural** à travers la réalisation d'une opération de redynamisation et d'optimisation des usages de son héritage, s'inscrivant ainsi dans une **véritable politique de patrimoine vivant**. Ce projet de réhabilitation du château des Capponi complète le travail, réalisé depuis plusieurs années, **de rénovation et de valorisation du patrimoine bâti**, avec notamment, la réhabilitation de l'ancienne halle de Combronde en médiathèque intercommunale et la réhabilitation de l'étage de la maison du peuple en école de musique.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers		Montant de la subvention	Taux
Travaux EPCI	929 236,49 €	Département - CTDD	Enveloppe de 162 254 € pour 3 ans	162 254,00 €	15,36%
Maitrise d'œuvre	86 418,78 €	État - DETR 2016		150 000,00 €	14,20%
		Etat - Dotation de soutien à l'investissement public local		432 670,27 €	40,97%
Frais divers (CT, SPS, sondages, publicité,...)	40 500,00 €	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHPF		100 000,00 €	9,47%
		Communauté de Communes (autofinancement)		211 231,00 €	20,00%
TOTAL	1 056 155,27 €	TOTAL		1 056 155,27 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

¹ Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

D20160128-08 Pôle technique intercommunal d'animation et de services à la population : demande de subvention au titre de la dotation 2016 de soutien à l'investissement local

Pour mémoire, les études de maîtrise d'œuvre pour le projet de création du pôle technique intercommunal d'animation et de services à la population ont été programmées au budget 2015.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet ACA pour un montant de 26 460 € HT. Le bâtiment sera implanté à Combronde sur la parcelle N°186 au niveau de l'actuelle plateforme technique de la commune de Combronde.

Ce projet a pour objectif de créer un bâtiment neuf permettant l'amélioration des conditions de stockage et le rassemblement en un même lieu des véhicules et du matériel du **service enfance-jeunesse**, du service **d'aide à domicile**, ainsi que du **matériel mutualisé destiné à l'animation** du territoire et celui du service **voirie**. Il comportera enfin un espace atelier pour le stockage du petit matériel. Le pôle technique intercommunal contribuera à l'optimisation des services rendus à la population en facilitant l'utilisation et l'entretien du matériel et des véhicules des services intercommunaux pour une meilleure qualité et efficacité d'intervention de ces services.

Ce projet de création d'un équipement communautaire lié aux services publics bénéficiera ainsi au développement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire communautaire. La Communauté de communes est, de plus, dans une dynamique d'accueil de population avec la proximité des bassins riomois et clermontois qui nécessite le maintien et le développement des services.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :


DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Travaux	288 435,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local	166 605,50 €	50,00%
Maitrise d'œuvre	29 376,00 €			
Frais divers (CT, SPS, sondages, publicité,...)	15 400,00 €			
		Communauté de Communes (autofinancement)	166 605,50 €	50,00%
TOTAL	333 211,00 €	TOTAL	333 211,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

D20160128-09 Modification du tableau des effectifs au 1er février 2016.

Le président propose le tableau des effectifs de la collectivité suivant :

	MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS 1er FEVRIER 2016			
FILIERES	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ETP
Administrative				
Attaché	A	1	1	1,00
Rédacteur Principal	B	2	1	2,00
Rédacteur	B	2	2	1,15
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	1	1	1,00
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	2	2	1,93
Technique				
Ingénieur Principal	A	1	1	1,00
Technicien	B	1	1	1,00
Adjoint Technique de 2ème classe	C	3	3	0,51
Sanitaire et Social				
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1,00
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	0	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	1,00
Agent Social de 1ère classe	C	1	1	1,00
Médico-sociale				
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	C	2	2	1,67
Sportive				
Aide Opérateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe	C	1	1	0,80
Animation				
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	3	3	2,69
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	8	8	5,66
Culturelle				
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	C	1	1	1,00
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	2	2	1,43
TOTAL PAR CATEGORIE	A	2	2	2,00
	B	8	6	7,15
	C	24	24	17,69
TOTAL GENERAL		BUDGETAIRE	POURVU	ETP
		34	32	26,84

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs au 1er février 2016.

Liste des délibérations du 28 janvier 2016.

D20160128-01 Schéma départemental de Coopération Intercommunale : avis complémentaire sur l'hypothèse d'une fusion des projets n° 9 et 10.....	3
D20160128-02 Fours à chaux de Davayat - Chantier international de jeunes bénévoles 2016 demande d'aide au titre du Pack Jeunes Adultes à la Région.	4
D20160128-02BIS Fours à chaux de Davayat - Chantier international de jeunes bénévoles 2016 demande d'aide au titre du Pack Jeunes Adultes à la Région.	5
D20160128-03 Financement du poste de direction de l'EHPAD : transfert de la subvention du budget général du CIAS au profit du budget annexe « EHPAD » du CIAS.....	7
D20160128-04 Microcrèche : ouverture et fermeture de poste.....	7
D20160128-05 Médiathèque : ouverture de poste faisant suite au contrat d'insertion	8
D20160128-06 Administration générale : ouverture et fermeture de poste	8
D20160128-07 Maison des services intercommunaux – Château des Capponi : demande de subvention au titre de la dotation 2016 de soutien à l'investissement	9
D20160128-08 Pôle technique intercommunal d'animation et de services à la population : demande de subvention au titre de la dotation 2016 de soutien à l'investissement local.....	10
D20160128-09 Modification du tableau des effectifs au 1er février 2016.....	11

Signatures des membres présents au conseil communautaire du jeudi 28 janvier 2016.

Le Président,
M. Bernard LAMBERT.

Le Secrétaire de séance,
M. André LANGUILLE.

Les membres du conseil communautaire :

BOURBONNAIS Jean Claude Beauregard-Vendon	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESTEVE Anne Marie Beauregard-Vendon	NONY Marie Anne Beauregard-Vendon
PIGNEUR Yves Champs	ESPAGNOL Alain Combronde	LAMBERT Bernard Combronde	PERRET Delphine Combronde
PERROCHE Paulette Combronde	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	VIALANEIX Michèle Combronde	CAILLET Pascal Davayat
CHOMET Laurent Davayat	CHANIER Roland Gimeaux	GUILLOT Sébastien Gimeaux	FAYE Philippe Jozerand
LANGUILLE André Jozerand	BONNET Grégory Montcel	MOMPIED Jean-Paul Montcel	MOREL Patrick Prompsat
SECOND Jean-François Prompsat	LELIEVRE Sylvain St Hilaire la Croix	JACQUART Elisabeth St Myon	MUSELIER Jean Pierre St Myon
BERAUD Noël Teilhède	CHARBONNEL Pascal Teilhède	LAMAISON Marie-Hélène Yssac la Tourette	